



**Association C du Vent**  
Dourguelen  
29380 BANNALEC

**COMMUNIQUE du 15 11 12**

**USINE DE METHANISATION  
BIOGAZ BANNALEC**

**ENQUETE PUBLIQUE**

Nous avons remis cet après-midi notre analyse de l'étude d'impact à Monsieur le Commissaire Enquêteur.

L'Association C du Vent ne s'oppose pas à ce projet qui doit transformer 50 000 t/an de déchets, lisiers, graisses, boues etc en biogaz combustible destiné à produire de l'énergie ( cogénération ) sous trois formes :

- vapeur
- eau chaude
- électricité.

Dans le cas de Bannalec, la vapeur et l'eau chaude sont destinées en totalité à l'usine Tallec proche de Biogaz.

L'électricité produite sera injectée dans les réseaux EDF.

Les résidus de fermentation sont valorisés sur site sous forme d'engrais et de matières sèches fertilisantes destinés à l'épandage pour l'agriculture.

L'Association a demandé au Commissaire Enquêteur d'émettre des réserves pour la protection des riverains contre :

- les nuisances sonores
- les nuisances olfactives
- les risques technologiques ( incendie, explosion, produits toxiques)

compte tenu de l'urbanisation du site et de la présence de l'usine Tallec, d'un restaurant et d'un garage automobile.

Dans le cadre de l'enquête publique, le pétitionnaire devra produire des études complémentaires garantissant aux riverains une absence de nuisance.

Philippe Fatras  
Président Association C du Vent